

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

# Réunions publiques

 Les grands enjeux du diagnostic territorial

 Les 4 axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

LE PLUi FAIT LE BEAU TEMPS EN HAUTE SOMME !



### 4 dates

Mardi 7 juin à 19h00 ..... Salle des fêtes d'Heudicourt  
Jeudi 9 juin à 19h00 ..... Salle des fêtes de Roisel  
Lundi 13 juin à 19h00 ..... Salle des fêtes de Combles  
Mardi 14 juin à 19h00 ..... Salle des fêtes de Flamicourt

### 4 lieux



*Le PLUi fait le beau temps  
en Haute Somme !*

## Introduction

**Mars 2014** : la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), prévoit que la compétence Plan Local d'Urbanisme devienne une compétence intercommunale obligatoire avant 2017, ou au plus tard (si opposition d'un nombre suffisant de communes) au prochain renouvellement des conseils municipaux, soit 2020.

2014

2015

2016

2017

2018

**Décembre 2016** : le Conseil Communautaire décide de « devancer l'appel », en prescrivant l'élaboration d'un PLUi

**Mai 2017**: lancement de l'appel d'offres afin de désigner un cabinet d'urbanisme pour accompagner la CCHS dans l'élaboration du PLUi

Le PLUi fait le beau temps  
en Haute Somme !



## Introduction

**Juin 2018 à avril 2019** : organisation de 10 ateliers thématiques afin de réaliser un « état des lieux » de notre territoire, appelé « diagnostic du territoire », de 30 réunions avec les exploitants agricoles et de plusieurs comités de suivi afin d'identifier les grands enjeux pour le territoire

**Automne 2019** : organisation d'ateliers pour définir les orientations et objectifs du PADD. Ce travail a ensuite été affiné en comités de suivi et avec les membres du bureau communautaire

**Février 2020 à avril 2020** : 3 mois pour débattre du PADD en conseil municipal

2018

**Début 2018** : le cabinet Auddicé est choisi. Les communes de la CCHS désignent un référent par commune.

2019

**Juin 2019** : Validation du diagnostic et des 12 enjeux en conseil communautaire

2020

**Janvier 2020** : débat sur les grandes orientations du PADD en conseil communautaire

**15 mars et 28 juin 2020** : élections municipales

2021

**Octobre 2020** : redémarrage du dossier : conférence intercommunale des Maires

Le PLUi fait le beau temps  
en Haute Somme !



## Introduction

**Avril à juillet 2021** : travail sur le foncier économique et sur les sites qui seront concernés par des schémas d'aménagement

**Février à avril 2022** : 4 comités de suivi pour arbitrer les demandes de corrections formulées par les communes

**Automne 2022** : arrêt du PLUi puis période de consultations (communes puis Personnes Publiques Associées)

2021

**1<sup>er</sup> trimestre 2021** : nouvelles rencontres communales (plus de la moitié des communes a sollicité un nouveau RDV)

2022

**Septembre 2021 à janvier 2022** : rencontre des 60 communes dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> version de travail sur le zonage

**Mai à septembre 2022** : travail sur le règlement écrit

2023



**Printemps 2023** : enquête publique

**Mi-2023** : approbation

# Plan de la présentation

1. Présentation d'Auddicé
2. Les grandes étapes de l'élaboration du PLUi, et le planning de la mission
3. La gouvernance de l'étude
4. La phase diagnostic et les 12 enjeux transversaux validés
5. Les grandes orientations du PADD retenues pour dessiner l'avenir du territoire
6. La concertation et l'information dans le cadre de l'élaboration du PLUi

*Le PLU fait le beau temps  
en Haute Somme !*



# 1 – Présentation d'Auddicé

**Environnement**



**Biodiversité**



**Urbanisme- Projets Urbains**



**Urbanisme- Planification**



**Formation**



Agir pour l'avenir  
de vos projets

auddice.com  
  



*Le PLUi fait le beau temps  
en Haute Somme !*



## 2 – Les grandes étapes de l'élaboration du PLUi, et le planning de la mission



## Qu'est ce qu'un PLUi ?

### Un document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale qui :

- traduit un projet politique pour 10 à 15 ans
- planifie les constructions à vocation d'habitat, d'économie, d'équipements, ...
- protège les milieux agricoles et naturels
- préserve les populations et les biens des risques connus (naturels et technologiques)

### Un outil de développement au service du territoire qui :

- est élaboré dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants
- n'est pas la juxtaposition de X projets communaux
- est évolutif et sans durée de vie légale
- doit être compatible avec le SCOT



# Qu'est ce qu'un PLUi ?



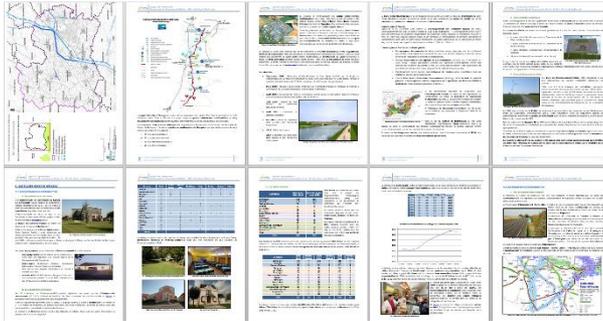
Avec le PLUi, on organise le quotidien !



# Le contenu du PLUi

## Le rapport de présentation

Diagnostic et justification du contenu de toutes les autres pièces



## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Projet politique

Communauté de Communes de la Haute Somme  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Projet d'Aménagement et Développement Durables

**AXE 1 : Un dynamisme économique vecteur d'attractivité**

**Orientation 3-A : Placer l'agriculture au cœur de la stratégie conjuguant industrie, agriculture et développement agricole classique et innovant**

- Permettre le développement des exploitations existantes, maintenir l'espace des projets sur le territoire agricole et permettre la diversification de l'activité

**Orientation 3-B : Maintenir et renforcer le dynamisme économique existant et mettre en place les conditions d'accueil optimales à destination d'activités économiques innovantes**

- Anticiper les éventuels besoins de développement des sites économiques existants
- Préparer l'arrivée du CNE et du port intérieur de Peronne
- Placer la rencontre de ces flux sous le signe de la qualité
- Profiter du positionnement géographique privilégié du territoire pour développer une zone d'activités

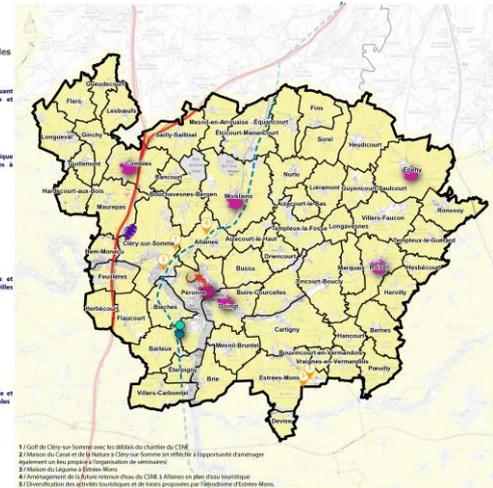
**Orientation 3-C : Organiser et développer l'offre commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs**

- Conforter la zone commerciale périphérique de Peronne dans ses limites actuelles tout en organisant les complémentarités avec le centre-ville
- Redynamiser et moderniser le commerce et l'artisanat des bourgs-centres
- Soutenir le maintien d'une diversité commerciale et d'une offre de services dans les communes rurales

**Orientation 3-D : Développer une politique touristique cohérente et responsable, en appui des richesses patrimoniales et culturelles locales**

- Inscrire le projet local dans les thématiques de la mémoire, de la nature et du patrimoine architectural et culturel
- Développer des projets touristiques innovants et différenciants

1:20 000  
auroville



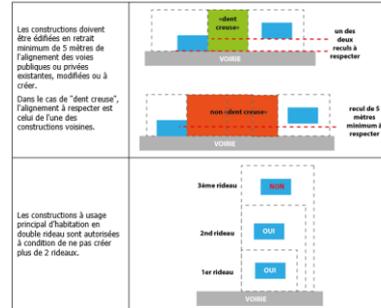
**Pièces réglementaires :** servent à instruire les autorisations d'urbanisme

## Les orientations d'aménagement et de programmation :

Actions et opérations à respecter pour aménager certains secteurs



### Recul par rapport aux voies et emprises publiques :



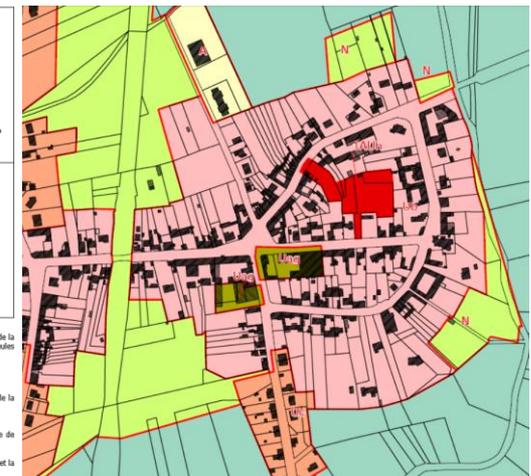
Au-delà d'une bande de 25 mètres à compter de l'alignement des voies publiques routières existantes ou de la marge de recul, les constructions à usage d'habitation sont interdites. Au-delà de cette bande sont seules admises les extensions des constructions existantes et les annexes d'habitation.

### Recul par rapport aux limites séparatives :

- La distance complète horizontalement de tout point d'une façade d'un bâtiment au point le plus proche de la limite séparative de la parcelle ne peut être inférieure à 2 mètres.
- Toutefois, la construction de bâtiment joignant la limite parcellaire est autorisée :
- A l'intérieur d'une bande de 30 mètres de profondeur à compter de l'alignement ou de la limite de construction qui s'y substitue.
  - A l'extérieur de cette profondeur de 30 mètres, dans les cas suivants :
    - o lorsqu'il s'agit de bâtiments dont la hauteur n'excède pas 3,20 mètres en limite parcellaire et la pente de toiture 45°
    - o lorsqu'il s'agit de deux bâtiments qui se joignent ou qui résultent d'opérations conjointes de construction.

## Le règlement graphique et écrit

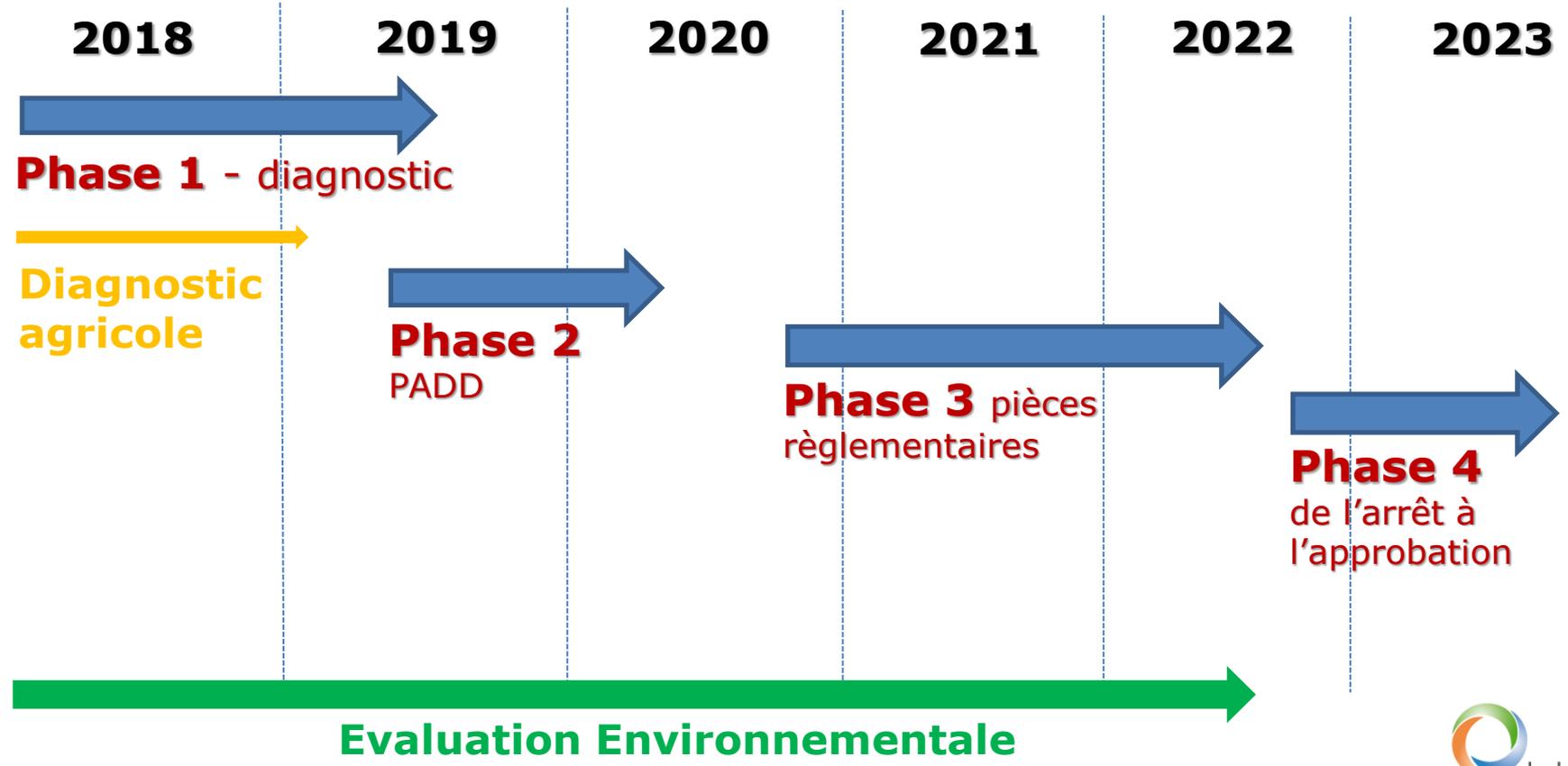
Zones et règles encadrant les possibilités de construire





Le PLUi fait le beau temps  
en Haute Somme !

# Le planning de l'étude



*Le PLU fait le beau temps  
en Haute Somme !*

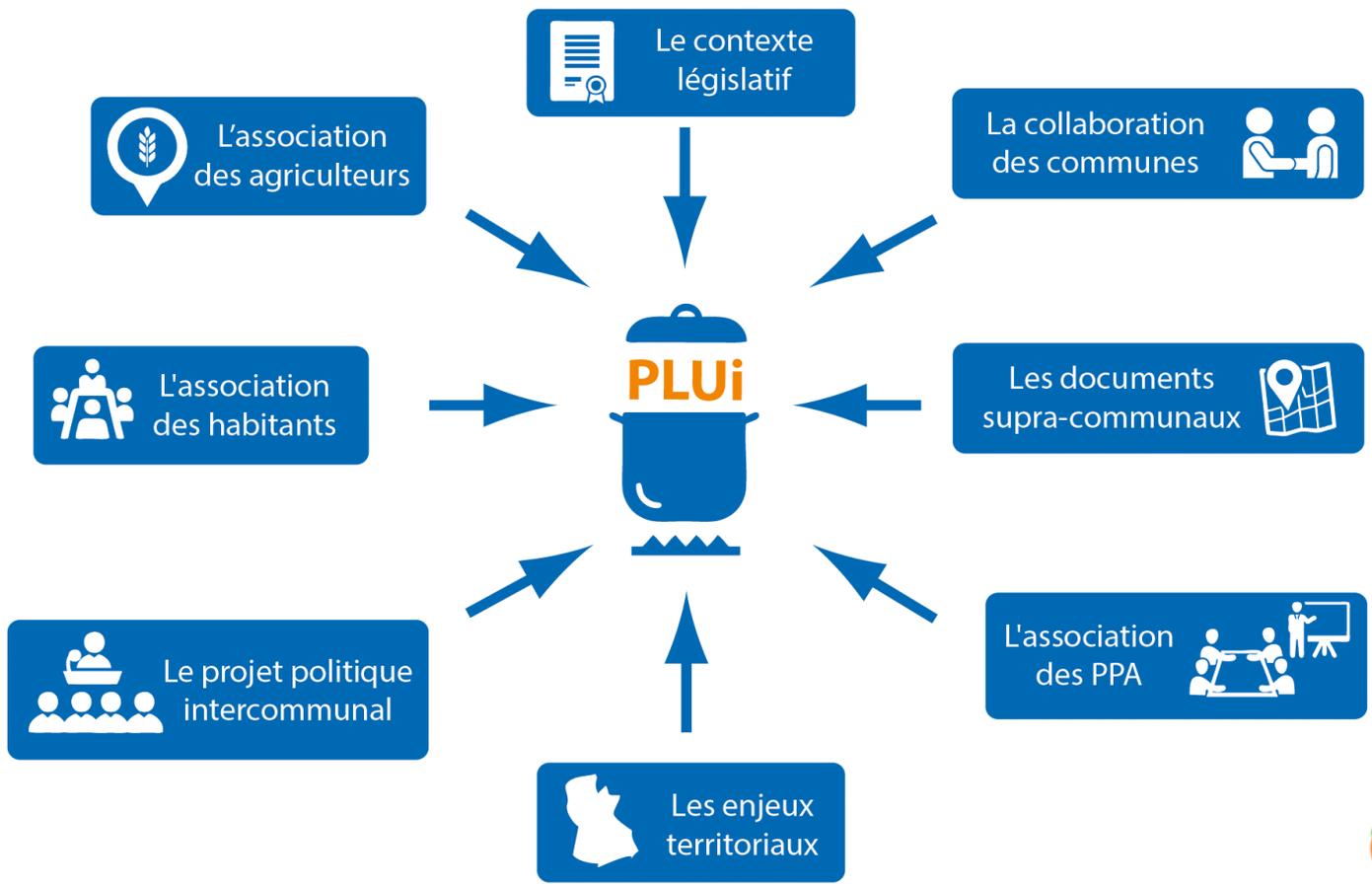


## **3 – La gouvernance de l'étude**



*Le PLUi fait le beau temps  
en Haute Somme !*

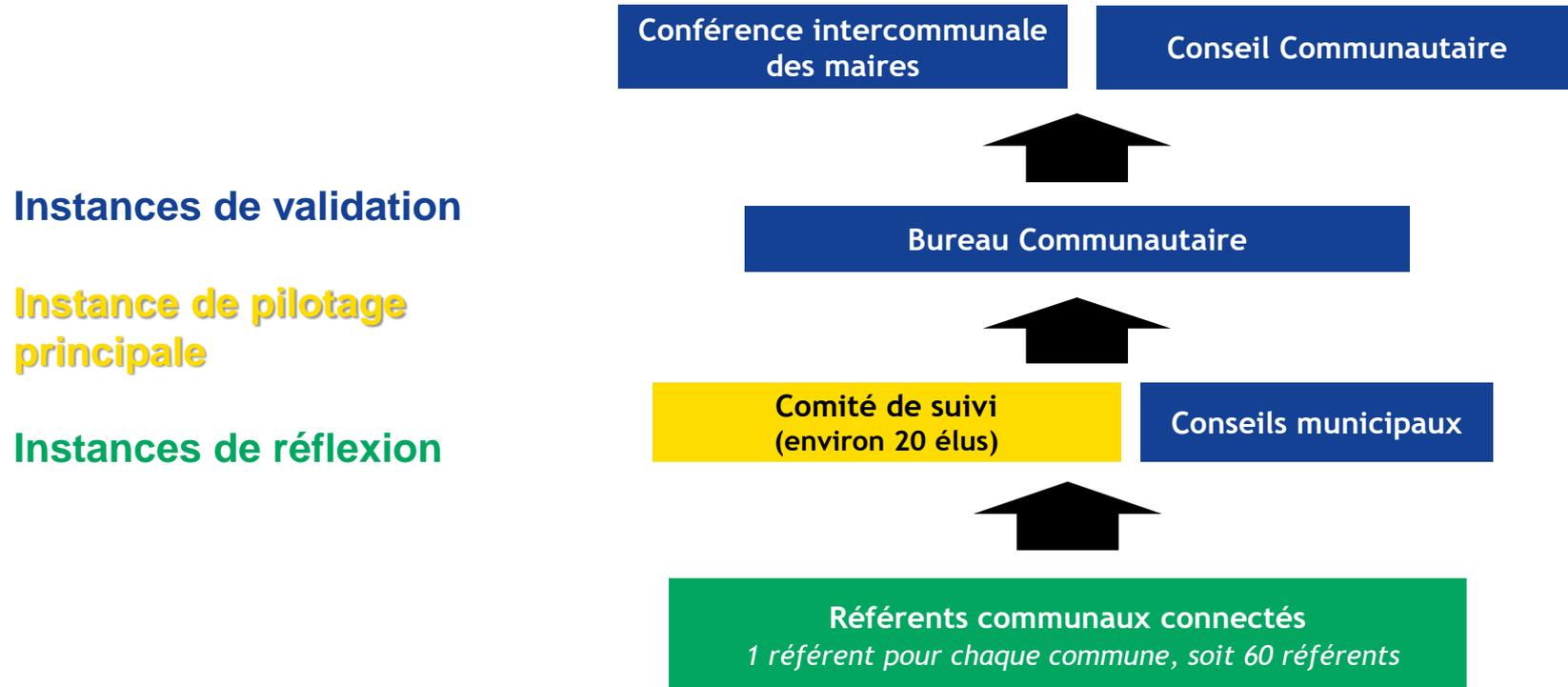
# La gouvernance de l'étude



Le PLU fait le beau temps  
en Haute Somme !



## La gouvernance de l'étude



*Le PLU fait le beau temps  
en Haute Somme !*



## 4 – La phase diagnostic et les 12 enjeux transversaux validés

Le PLUi fait le beau temps  
en Haute Somme !



## L'organisation de la phase « diagnostic – enjeux »

- De septembre 2018 à février 2019 : 9 ateliers thématiques réalisés :
  - *Risques, nuisances, pollution*
  - *Mobilité*
  - *Equipements commerces services*
  - *Développement économique*
  - *Démographie et habitat*
  - *Agriculture*
  - *Paysage et environnement*
  - *Patrimoine et tourisme*
  - *Foncier*



*Le PLU fait le beau temps  
en Haute Somme !*



## L'organisation de la phase « diagnostic – enjeux »

- De mars à juin 2019 : plusieurs comités de suivi afin de travailler la rédaction des enjeux
- Une visite du territoire avec les services de l'Etat
- Une présentation des enjeux en bureau le 13/06/2019
- la validation de la phase diagnostic / enjeux en conseil communautaire le 20 juin 2019





# 1. Faire des richesses naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles du territoire, un levier d'attractivité sur lequel appuyer son développement

**Environnement (dont risques),  
Paysage, Patrimoine**

**Démographie,  
Habitat**

**Economie (dont  
agriculture)**

**Foncier**



Château de Péronne (tours et courtine)



Mémorial Sud-africain de Longueval



Patrimoine rural : pigeonnier à Allaines



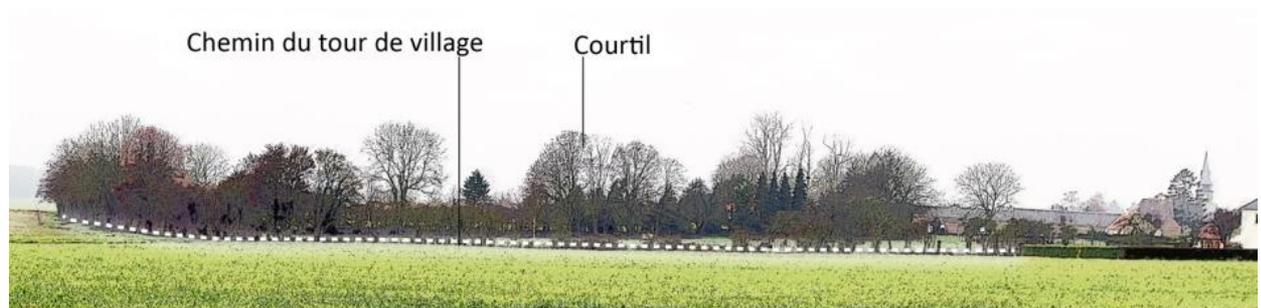
Patrimoine de la reconstruction : église de Brie



Vraignes-en-Vermandois bel exemple de bichromie



Etang de Cléry-sur-Somme

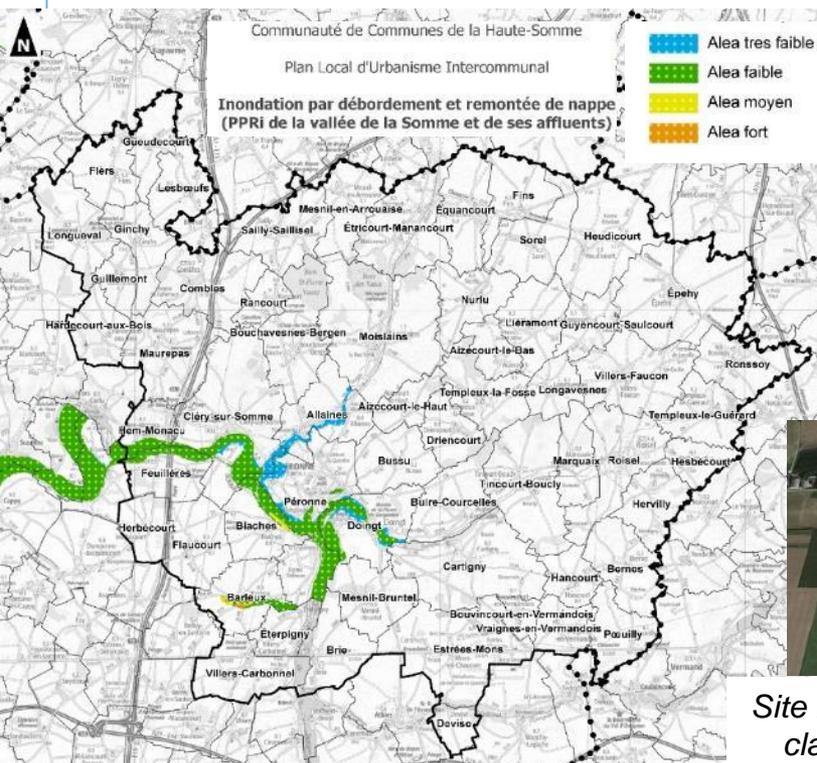


Bussu, un exemple de village bosquet

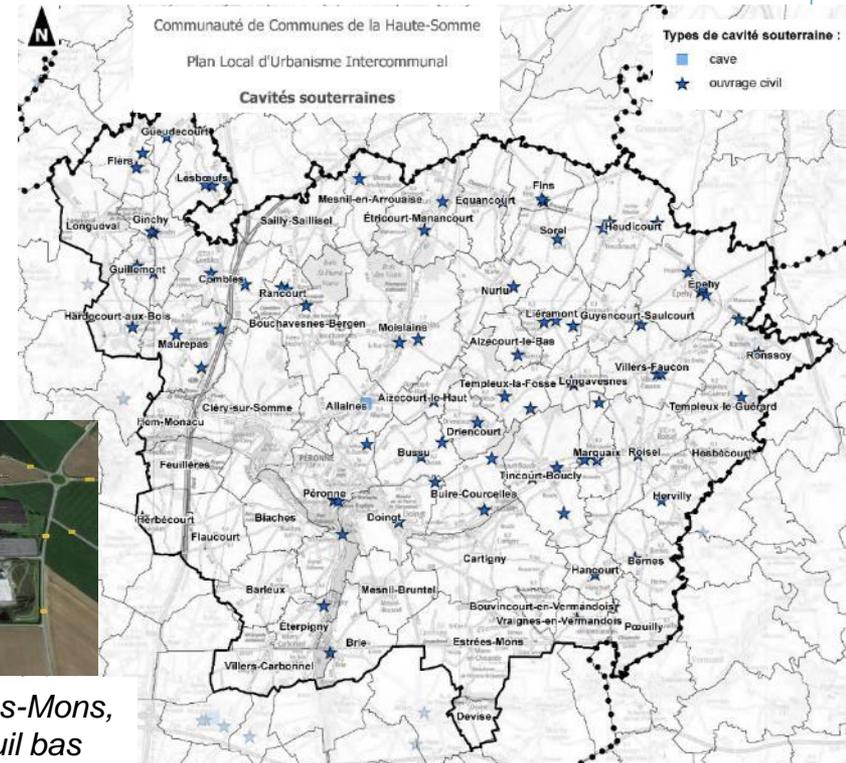


## 2. Prendre en compte dans l'aménagement les risques naturels (inondation, mouvement de terrain) ou technologiques, les nuisances et les pollutions avérées ou potentielles, et améliorer la sécurité des biens et des personnes dès lors que cela est possible

### Environnement (dont risques), Paysage, Patrimoine



Site Bonduelle, Estrées-Mons,  
classé SEVESO seuil bas





### 3. Viser un dynamisme démographique et un renouvellement des générations, organisé, solidaire entre les différentes typologies de communes, et raisonné en termes d'accès et de maintien des équipements, services et bassins d'emplois

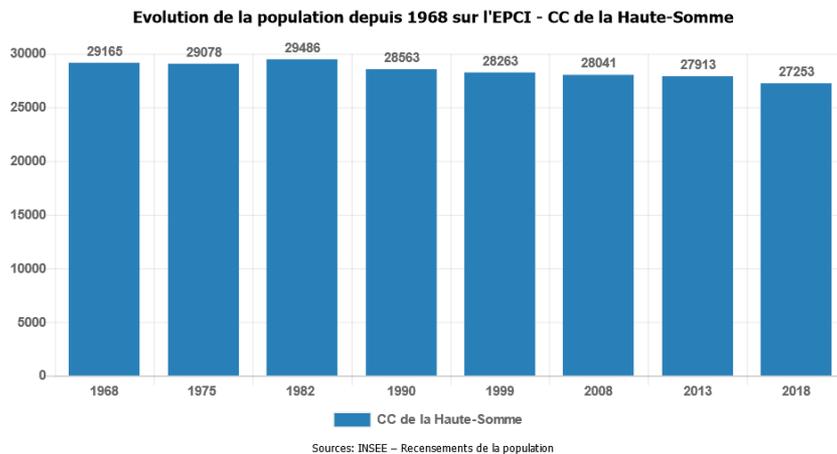
Démographie, Habitat

Foncier

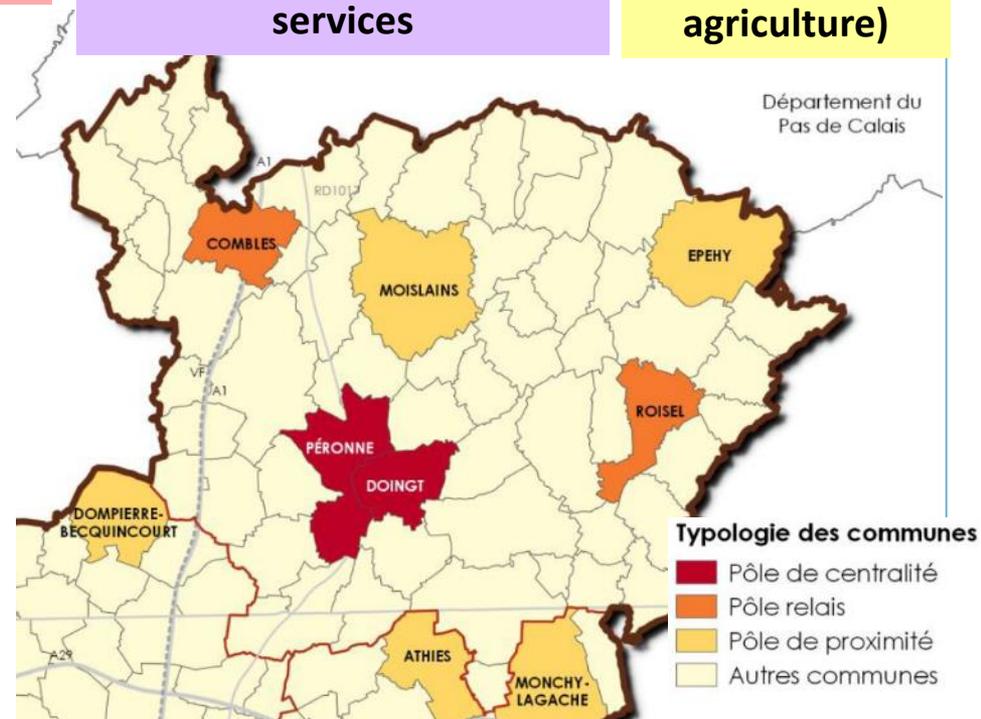
Mobilité

Equipements, commerces,  
services

Economie (dont  
agriculture)



Evolution de la population locale depuis 1968



La typologie des communes identifiée par le SCoT

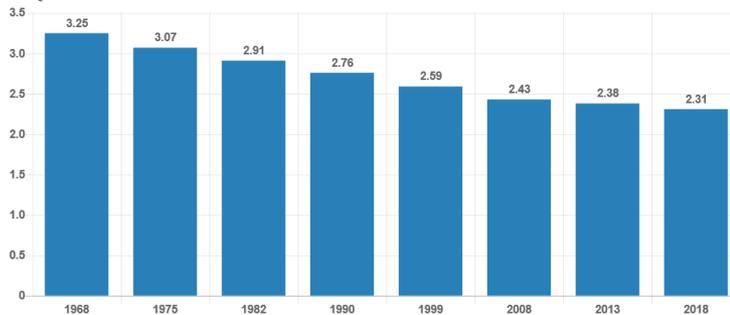


## 4. Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et qualitative, permettant d'accompagner la demande et les évolutions socio-démographiques du territoire

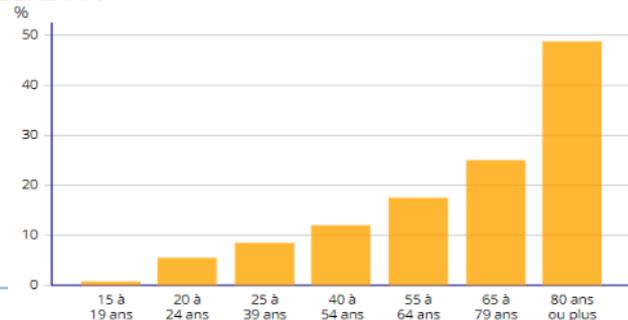
### Démographie, habitat

### Environnement (dont risques), Paysage, Patrimoine

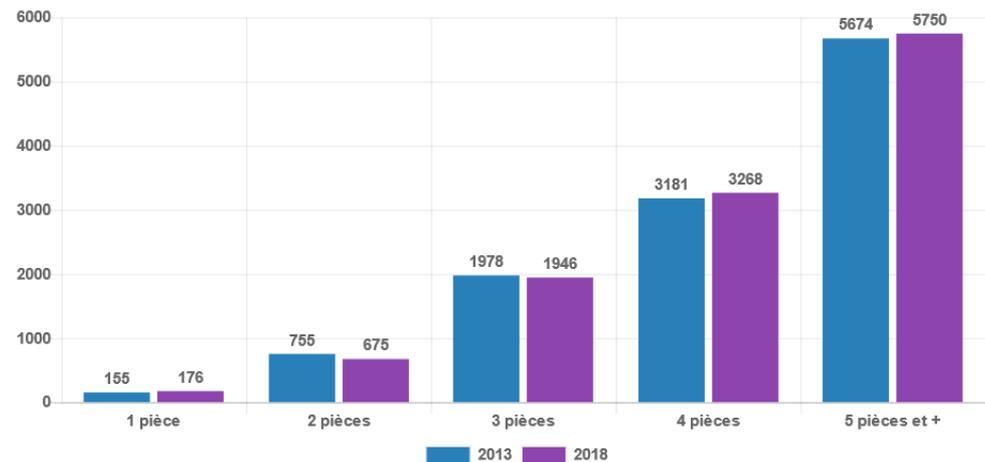
Evolution du nombre moyen d'habitants par foyer depuis 1968



Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge – INSEE 2018



Evolution de la taille des résidences principales entre 2009 et 2018



Diminution du nombre de logements de 2 et 3 pièces, pourtant très porteurs compte tenu de la réduction de la taille des ménages



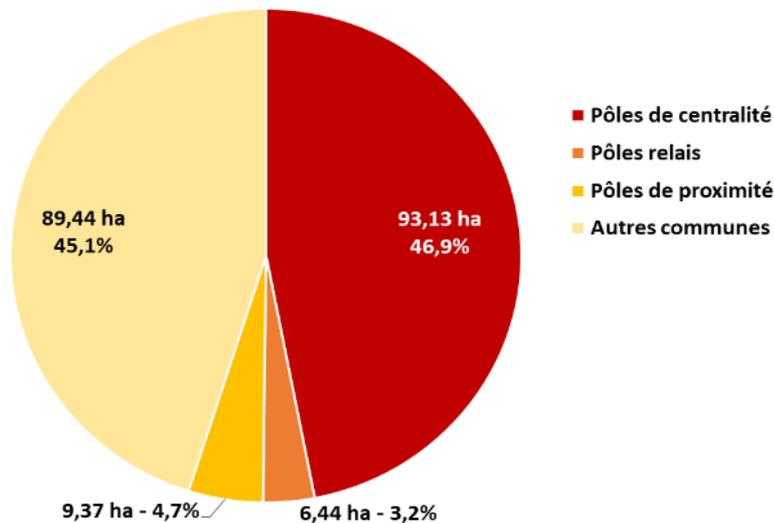
## 5. Maîtriser la consommation foncière, notamment par la mise en valeur des potentialités de densification et de renouvellement urbain, par la lutte contre la vacance structurelle, et par le changement de destination en zones agricole et naturelle

### Foncier

### Economie (dont agriculture)

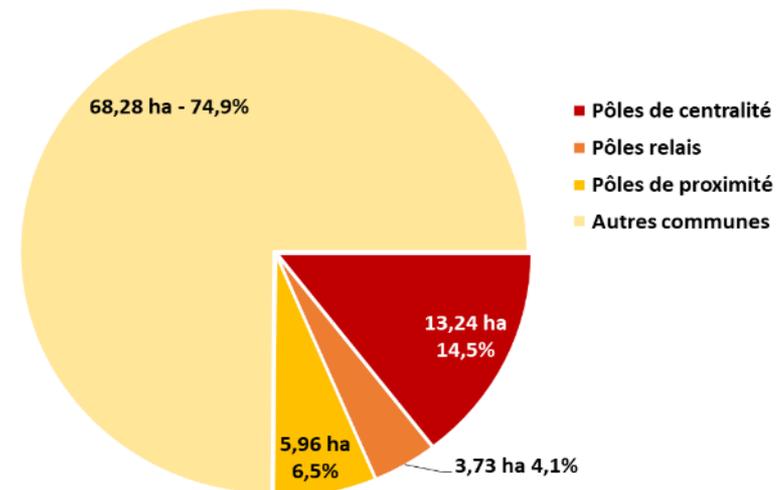
- Entre 2006 et 2015 : une consommation foncière globale de **198 ha** :

Répartition de la consommation foncière totale entre 2006 et 2015



- Entre 2006 et 2015 : une consommation foncière liée à l'habitat individuel d'environ **91 ha**

Estimation de la consommation foncière liée à l'habitat individuel entre 2006 et 2015





# 6. Inscrire le territoire dans une dynamique de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, développement d'offres alternatives de déplacements, augmentation de la part des énergies renouvelables...)

Environnement (dont risques), Paysage, Patrimoine

Démographie, Habitat

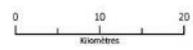
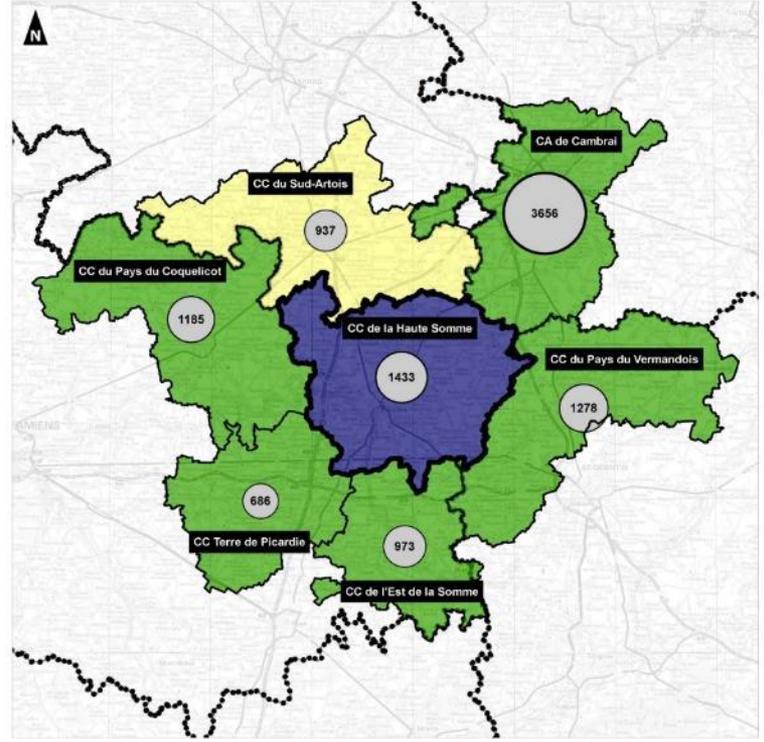
Economie (dont agriculture)

Mobilité

Equipements, commerces, services



Communauté de Communes de la Haute-Somme  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Nombre et part de logements vacants en 2014



Le PLUi fait le beau temps en Haute Somme !



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

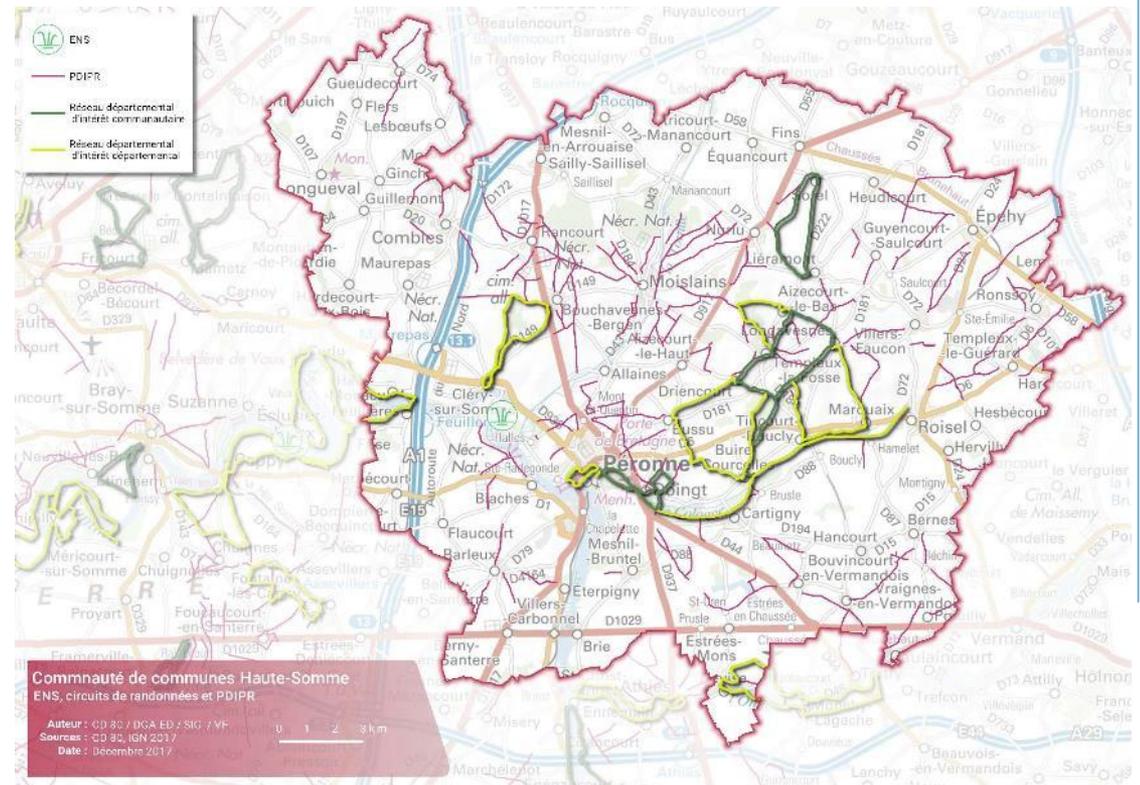
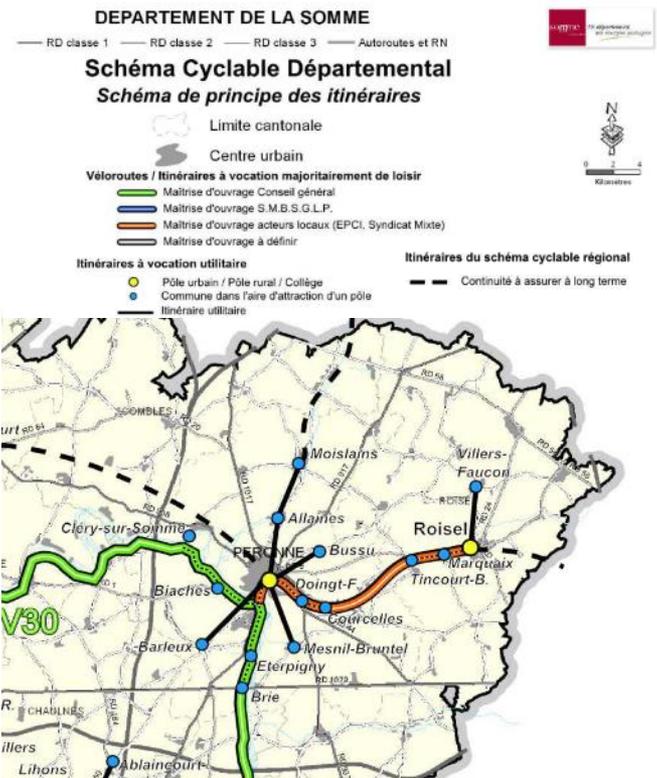
# 7. Améliorer et valoriser les itinérances douces, supports de déplacements et de découverte du territoire pour les habitants comme pour les touristes

Environnement (dont risques),  
Paysage, Patrimoine

Economie (dont agriculture)

Mobilité

Equipements, commerces, services





## 8. Conforter le maillage du territoire par des pôles d'équipements, commerces et services et faire en sorte qu'ils soient aisément accessibles par tous

Démographie,  
Habitat

Economie (dont  
agriculture)

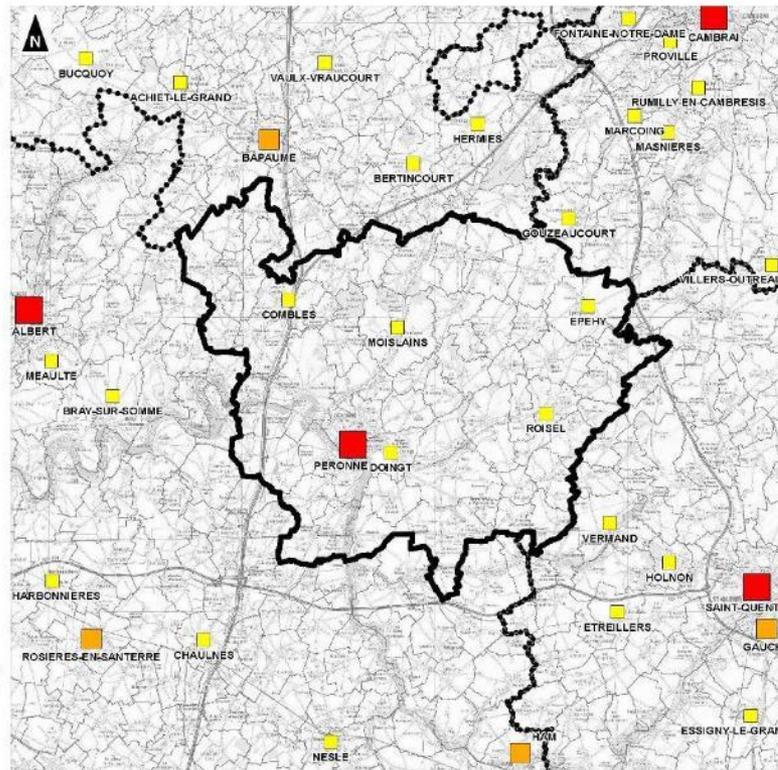
Mobilité

Equipements,  
commerces, services

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

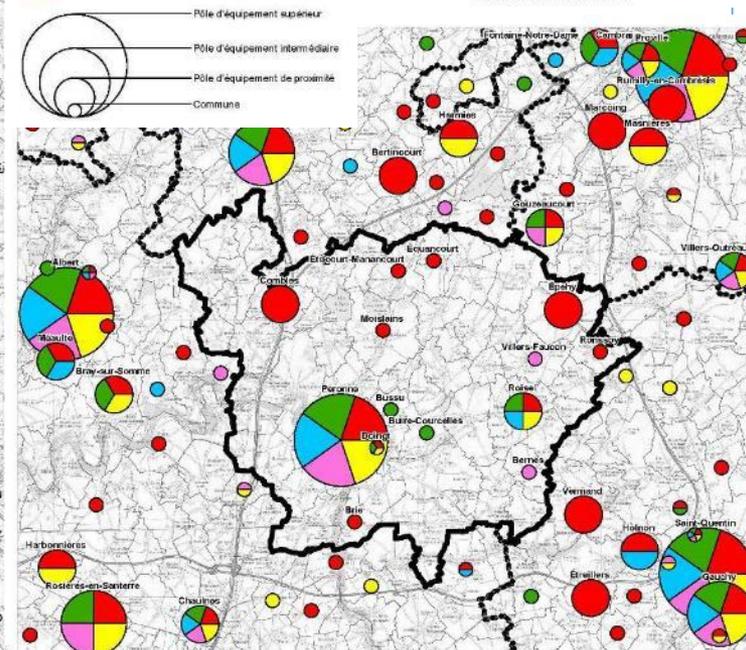
Les pôles d'équipements, commerces et services



Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'offre commerciale



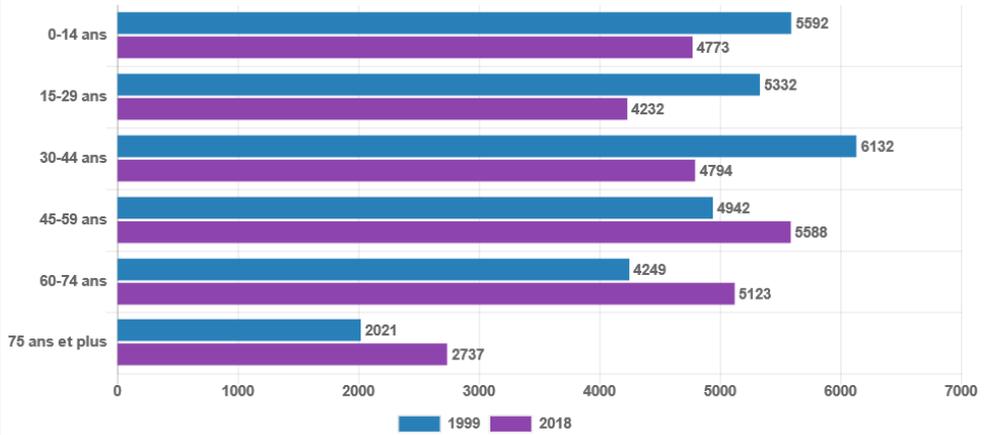


# 9. Développer une offre d'équipements et de services qui s'adapte aux évolutions de la population et de ses besoins (notamment le vieillissement de la population)

## Démographie, habitat

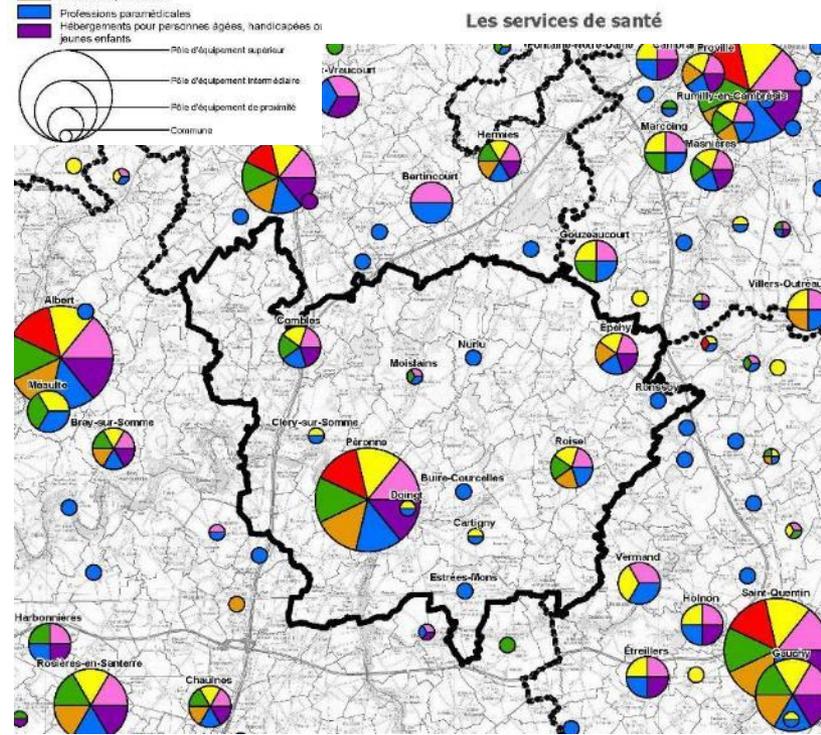
## Equipements, commerces, services

Une population en cours de vieillissement (part de chaque classe sur le territoire, données INSEE 2018)



- Pharmacies
- Médecins généralistes
- Hôpitaux, cliniques, urgences, maternités, centres de santé
- Service d'aide et ambulatoire
- Médecins spécialistes
- Professions paramédicales
- Hébergements pour personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants

Communauté de Communes de la Haute-Somme  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Le PLUi fait le beau temps en Haute Somme !



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

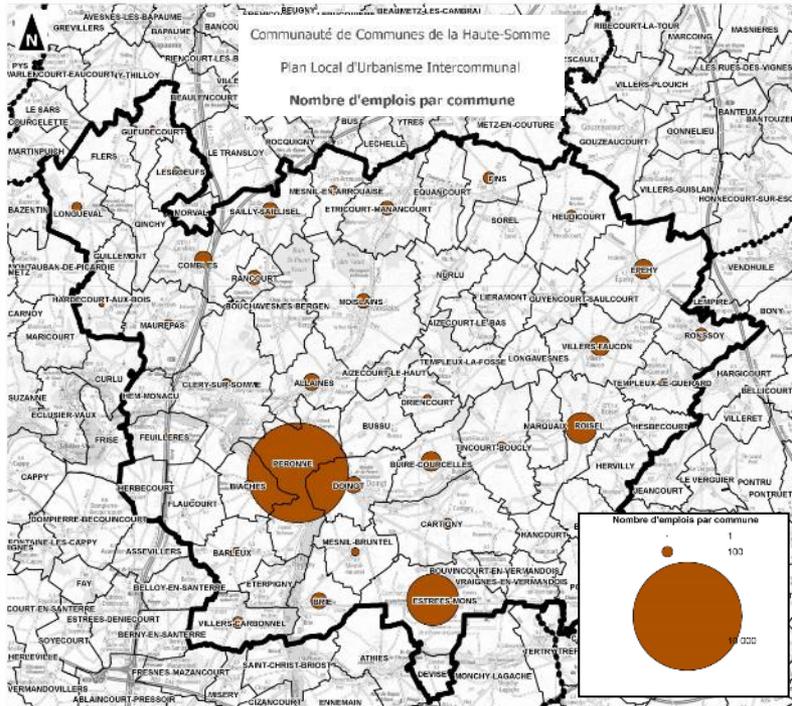
# 10. Projeter un développement économique en s'appuyant sur les pôles d'emplois existants et les ressources foncières disponibles (friche FLODOR), en anticipant l'arrivée du Canal Seine Nord Europe, et en s'inscrivant dans la dynamique régionale de la 3ème Révolution Industrielle (Rev3)

Foncier

Economie (dont agriculture)



CANAL SEINE-NORD EUROPE







## 12. Valoriser le positionnement géographique privilégié du territoire et porter une attention particulière à son image et son attractivité vis-à-vis des entreprises, des ménages et des touristes

Environnement (dont  
risques), Paysage, Patrimoine

Démographie,  
Habitat

Economie (dont  
agriculture)

Mobilité

Equipements,  
commerces, services

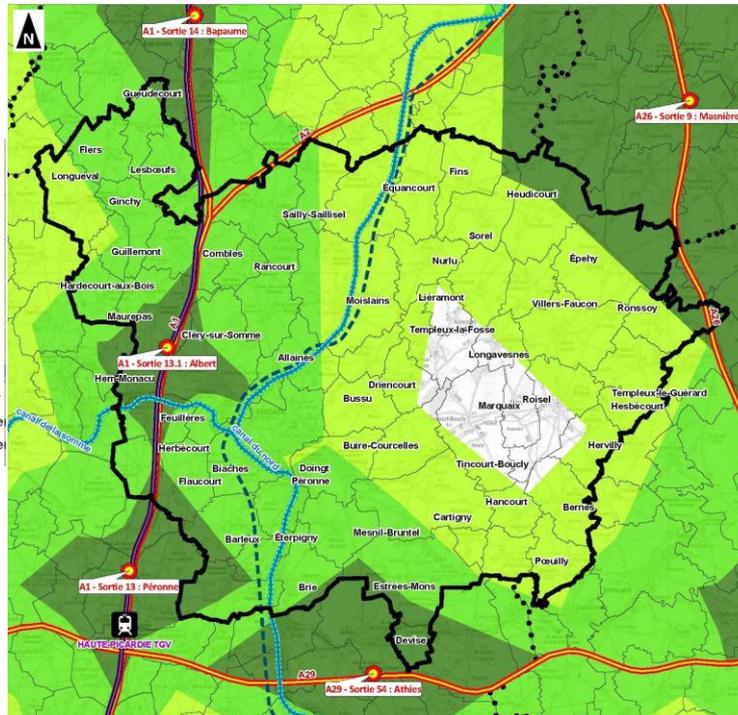
⇒ *Enjeu très transversal : une très grande proportion des enjeux thématiques s'y rapporte de près ou de loin*

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une position géographique privilégiée

-  Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Canal du Nord et canal de la Somme
-  Tracé du futur canal Seine-Nord Europe
-  Gare
-  TGV
-  Echangeur autoroutier
-  Autoroute
-  5 minutes en voiture autour d'un échangeur autoroutier
-  10 minutes en voiture autour d'un échangeur autoroutier
-  15 minutes en voiture autour d'un échangeur autoroutier



*Le PLU fait le beau temps  
en Haute Somme !*



## **5 – Les grandes orientations du PADD retenues pour dessiner l'avenir du territoire**

Le PLU fait le beau temps  
en Haute Somme !



**Elaboration du  
Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

**Les 12 enjeux transversaux du diagnostic :**

1 - Faire des richesses naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles du territoire, un levier d'attractivité sur lequel appuyer son développement
2 - Prendre en compte dans l'aménagement les risques naturels (inondation, mouvement de terrain) ou technologiques, les nuisances et les pollutions avérées ou potentielles, et améliorer la sécurité des biens et des personnes dès lors que cela est possible
3 - Viser un dynamisme démographique et un renouvellement des générations, organisé, solidaire entre les différentes typologies de communes, et raisonné en termes d'accès et de maintien des équipements, services et bassins d'emplois
4 - Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et qualitative, permettant d'accompagner la demande et les évolutions sociodémographiques du territoire
5 - Maitriser la consommation foncière, notamment par la mise en valeur des potentialités de densification et de renouvellement urbain, par la lutte contre la vacance structurelle, et par le changement de destination en zones agricole et naturelle
6 - Inscrire le territoire dans une dynamique de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, développement d'offres alternatives de déplacements, augmentation de la part des énergies renouvelables)
7 - Améliorer et valoriser les itinérances douces, supports de déplacements et de découverte du territoire pour les habitants comme pour les touristes
8 - Conforter le maillage du territoire par des pôles d'équipements (scolaires, périscolaires, culturels, médicaux...), commerces et services et faire en sorte qu'ils soient aisément accessibles par tous
9 - Développer une offre d'équipements et de services qui s'adapte aux évolutions de la population et de ses besoins (notamment le vieillissement de la population)
10 - Projeter un développement économique en s'appuyant sur les pôles d'emplois existants et les ressources foncières disponibles (friche FLODOR) en anticipant l'arrivée du Canal Seine Nord Europe et en s'inscrivant dans la dynamique régionale de la 3ème Révolution Industrielle (Rev3)
11 - Valoriser l'activité agricole très présente sur le territoire en permettant son développement et sa diversification, et faire en sorte qu'elle participe à la qualité de l'environnement, et qu'elle réponde en partie aux besoins de la population et des touristes (vente directe, hébergement, services etc...)
12 - Valoriser le positionnement géographique privilégié du territoire et porter une attention particulière à son image et son attractivité vis-à-vis des entreprises, des ménages et des touristes

**Les 4 axes du PADD :**

**AXE 1 :**  
Des richesses et des sensibilités  
environnementales, paysagères et  
patrimoniales au cœur du projet

**AXE 2 :**  
Une organisation territoriale au  
service de la qualité de vie des  
habitants

**AXE 3 :**  
Un dynamisme économique vecteur  
d'attractivité

**AXE 4 :**  
Un développement résidentiel  
diversifié, solidaire et durable



## AXE 2 : Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants

### Projet d'Aménagement et Développement Durables

#### AXE 2 : Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants

##### Orientation 2-A : Valoriser le rôle des polarités du territoire afin de préserver le bon niveau de services apportés aux habitants

- Pôles de centralité
- Pôles relais
- Pôles de proximité
- Communes rurales
- Commune d'Estrées-Mons : commune rurale mais pôle d'emploi majeur »

##### Orientation 2-B : Encourager un usage de la voiture ayant moins d'impact sur l'environnement

-  Aires de covoiturage existantes à valoriser
-  Bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

##### Orientation 2-C : Valoriser les modes de transports en commun existants et contribuer au développement de nouvelles offres de transport permettant de desservir le territoire et le mettre en relation avec les territoires voisins

- Lignes de bus existantes à valoriser
-  Permettre d'accéder aux principales gares TER hors CCHS en transports en commun
- Poursuivre les réflexions visant à remettre en service la ligne ferroviaire Chaules - Péronne

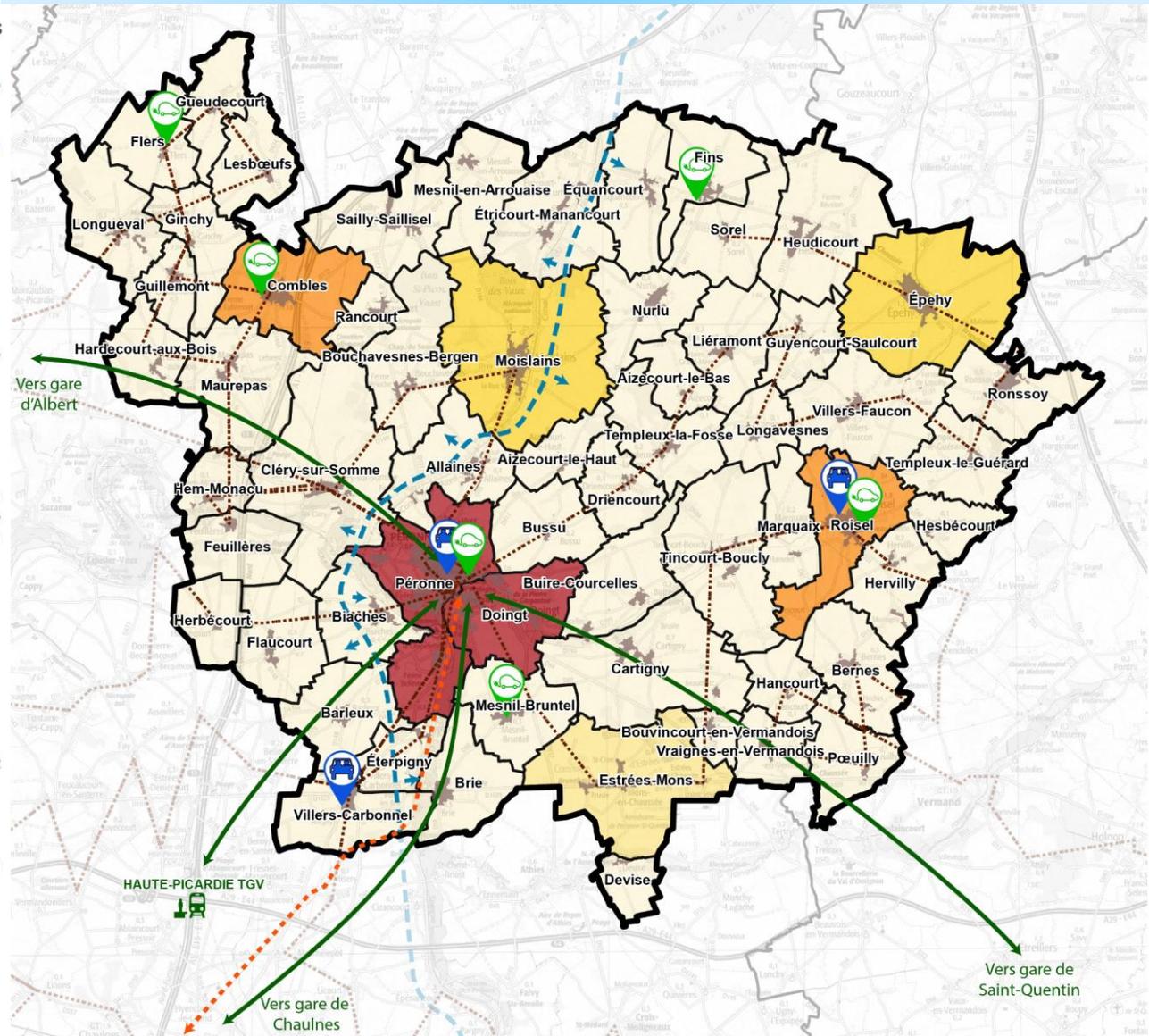
##### Orientation 2-D : Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et en vélo

-  Concerne tout le territoire intercommunal

##### Orientation 2-E : Anticiper les questions de mobilité autour du CSNE

-  Permettre un franchissement aisé du CSNE pour tous les usagers

**1:120 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



**AXE 3 :**

**Un dynamisme économique vecteur d'attractivité**

**Projet d'Aménagement et Développement Durables**

**AXE 3 : Un dynamisme économique vecteur d'attractivité**

**Orientation 3-A : Placer l'agriculture au cœur de la stratégie conjuguant industrie agroalimentaire et développement agricole classique et innovant**

- Permettre le développement des exploitations existantes, minimiser l'impact des projets sur le foncier agricole et permettre la diversification de l'activité

**Orientation 3-B : Maintenir et renforcer le dynamisme économique existant et mettre en place les conditions d'accueil optimales à destination d'activités économiques innovantes**

- Anticiper les éventuels besoins de développement des sites économiques existants
- Préparer l'arrivée du CSNE et du port intérieur de Péronne
- Placer la reconquête du site Flodor sous le signe de la qualité
- Profiter du positionnement géographique privilégié de l'échangeur autoroutier de Cléry-sur-Somme afin d'y développer une zone d'activité

**Orientation 3-C : Organiser et développer l'offre commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs**

- Conforter la zone commerciale périphérique de Péronne dans ses limites actuelles tout en organisant les complémentarités avec le centre-ville
- Redynamiser et moderniser le commerce et l'artisanat des bourgs-centres
- Soutenir le maintien d'une diversité commerciale et d'une offre de services dans les communes rurales

**Orientation 3-D : Développer une politique touristique cohérente et responsable, en appui des richesses patrimoniales et culturelles locales**

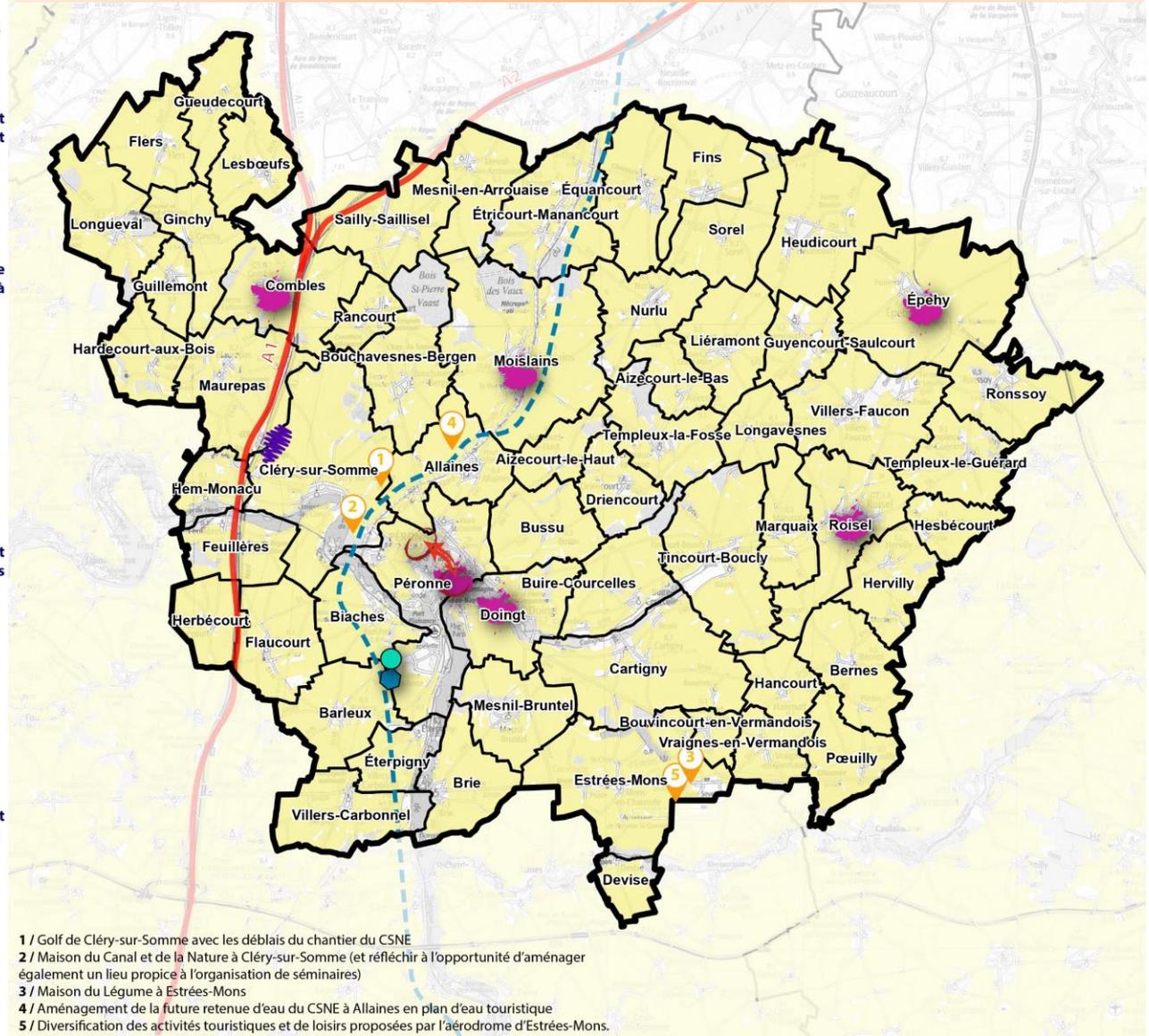
- Inscrire le projet local dans les thématiques de la mémoire, de la nature et du patrimoine architectural et culturel
- Développer des projets touristiques innovants et différenciants

**1:120 000**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2020  
 Source de fond de carte : IGN, SCAN100  
 Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



- 1 / Golf de Cléry-sur-Somme avec les déblais du chantier du CSNE
- 2 / Maison du Canal et de la Nature à Cléry-sur-Somme (et réfléchir à l'opportunité d'aménager également un lieu propice à l'organisation de séminaires)
- 3 / Maison du Légume à Estrées-Mons
- 4 / Aménagement de la future retenue d'eau du CSNE à Allaines en plan d'eau touristique
- 5 / Diversification des activités touristiques et de loisirs proposées par l'aérodrome d'Estrées-Mons.

Le PLU fait le beau temps  
en Haute Somme !



## AXE 4 :

### Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable

- **Orientation 4-A : Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle en s'inscrivant dans les perspectives fixées par le SCoT**

- environ 1000 nouveaux habitants à l'horizon 2030 :
  - + 6 % pour les pôles de centralité et les pôles relais
  - + 4 % pour les pôles de proximité
  - + 2 % pour les communes rurales
- Produire environ 1500 nouveaux logements à l'horizon 2030

Intercommunalité	Typologie de communes	Nombre de logements nécessaire au maintien et à la croissance démographique dès l'approbation du SCoT jusqu'à l'horizon 2030	Rythme de construction annuel correspondant
Communauté de Communes (C.C) de la Haute Somme	Pôle de centralité	380	25
	Pôle relais	140	10
	Pôle de proximité	250	15
	Autres communes	740	50
	<b>Total</b>	<b>1510</b>	<b>100</b>

Source : SCoT, DOO

- **Orientation 4-B : Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire**
- **Orientation 4-C : Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations**
- **Orientation 4-D : Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logement ancien et mettre en œuvre un développement résidentiel de qualité**

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## Projet d'Aménagement et Développement Durables

**AXE 4 : Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable****Orientation 4-A : Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle en s'inscrivant dans les perspectives fixées par le SCoT**

Hausse moyenne de 6 % de la population

 Pôles de centralité
  Pôles relais

Hausse moyenne de 4 % de la population :

 Pôles de proximité

Hausse moyenne de 2 % de la population

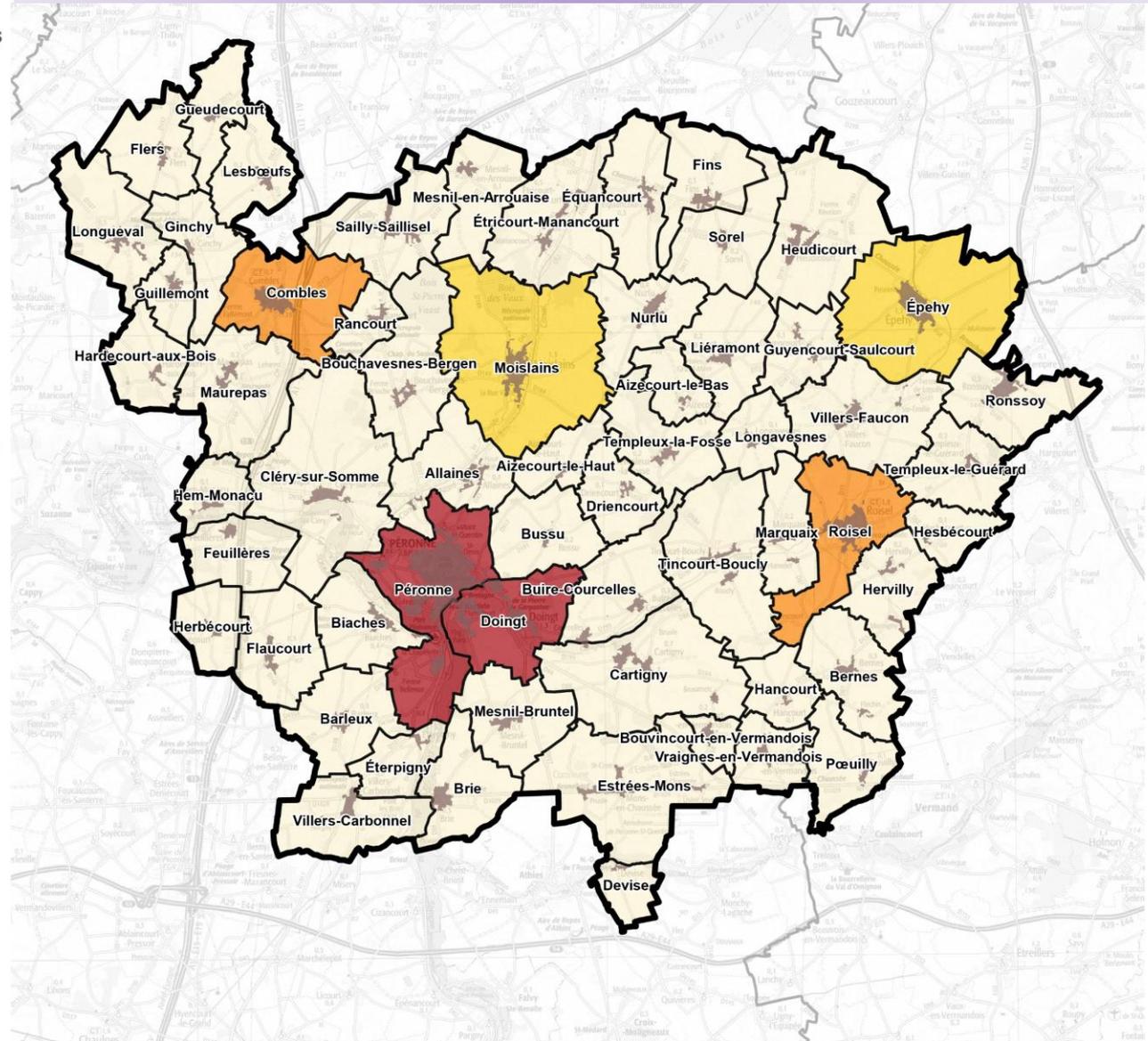
 Communes rurales
**Orientation 4-B : Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire**
 Diminuer le taux de logements vacants : concerne tout le territoire intercommunal

 Mobiliser en priorité les opportunités foncières au sein de la trame urbaine
**Orientation 4-C : Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations**
 Concerne tout le territoire intercommunal
**Orientation 4-D : Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logement ancien et mettre en œuvre un développement résidentiel de qualité**
 Concerne tout le territoire intercommunal
**1:120 000**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

**AXE 4 :**

## Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable



*Le PLUi fait le beau temps  
en Haute Somme !*



## **6 – La concertation et l'information dans le cadre de l'élaboration du PLUi**

Le PLUi fait le beau temps  
en Haute Somme !

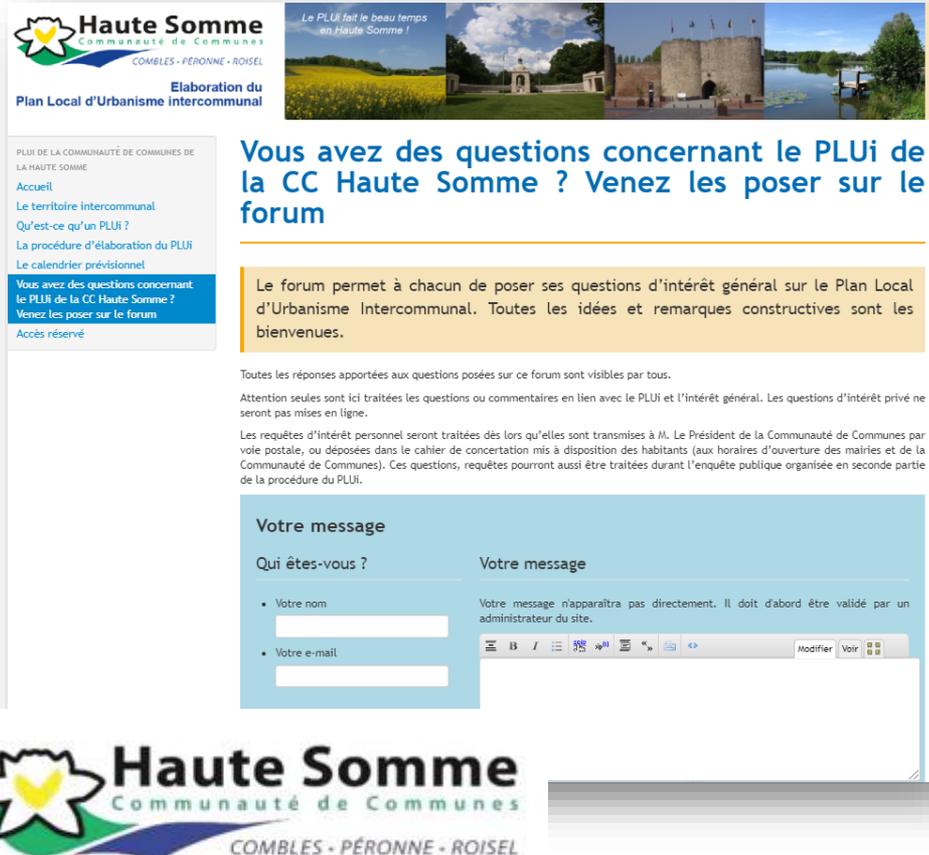


## La concertation et l'information

### Modalités de concertation et de communications mises en œuvre ou prévues :

- ✓ La mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies
- ✓ La création d'un site internet dédié à l'élaboration du PLUi, comprenant un forum
- ✓ La mise à disposition des documents du PLUi au fur et à mesure de leur validation par le Conseil Communautaire
- ✓ La parution de plusieurs numéros du « Journal du PLUi »
- ✓ La conception de panneaux d'exposition
- ✓ L'organisation de réunions publiques
- ✓ L'organisation de permanences à destination de la population

**L'enquête publique, avec commissaire enquêteur, interviendra plus tard dans la procédure**



**Haute Somme**  
Communauté de Communes  
COMBLES - PÉRONNE - ROISEL

Elaboration du  
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME

Accueil  
Le territoire intercommunal  
Qu'est-ce qu'un PLUi ?  
La procédure d'élaboration du PLUi  
Le calendrier prévisionnel

**Vous avez des questions concernant le PLUi de la CC Haute Somme ? Venez les poser sur le forum**

Accès réservé

**Vous avez des questions concernant le PLUi de la CC Haute Somme ? Venez les poser sur le forum**

Le forum permet à chacun de poser ses questions d'intérêt général sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Toutes les idées et remarques constructives sont les bienvenues.

Toutes les réponses apportées aux questions posées sur ce forum sont visibles par tous.

Attention seules sont ici traitées les questions ou commentaires en lien avec le PLUi et l'intérêt général. Les questions d'intérêt privé ne seront pas mises en ligne.

Les requêtes d'intérêt personnel seront traitées dès lors qu'elles sont transmises à M. Le Président de la Communauté de Communes par voie postale, ou déposées dans le cahier de concertation mis à disposition des habitants (aux horaires d'ouverture des mairies et de la Communauté de Communes). Ces questions, requêtes pourront aussi être traitées durant l'enquête publique organisée en seconde partie de la procédure du PLUi.

**Votre message**

Qui êtes-vous ?

Votre message

• Votre nom

• Votre e-mail

Votre message n'apparaîtra pas directement. Il doit d'abord être validé par un administrateur du site.

Modifier Voir

**Haute Somme**  
Communauté de Communes  
COMBLES - PÉRONNE - ROISEL

<http://plui.coeurhantesomme.fr>